

RAPPORT N° 96/4-18  
au Conseil Municipal

*Imputation budgétaire*  
*Chap. 930 000 / Art. 671 01 Fin*

OBJET

**RECONDUCTION DU CONTRAT D'OUVERTURE DE CREDIT  
AVEC LE CREDIT LOCAL DE FRANCE**

Afin de faire face aux fluctuations de trésorerie, la Ville a contracté des ouvertures de crédit avec trois établissements financiers : le Crédit Local de France (CLF), la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de La Réunion (CRCAMR) et la Banque de La Réunion (BR).

Le contrat annuel d'ouverture de crédit passé avec le CLF arrive à échéance le 1er juin 1996.

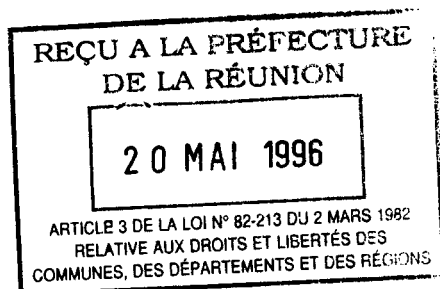
Ce contrat a été reconduit chaque année depuis 1989.

Il vous est proposé de renouveler cette convention pour un an, aux mêmes conditions que l'année précédente, à savoir :

- Montant du tirage	10 000 000 F,
- Taux de référence	T4M + 0,80 %,
- Commission Flat	0,50 %,
- Facturation	annuelle.

Je vous demande donc de m'autoriser à signer le contrat d'ouverture de crédit avec le Crédit Local de France.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE  
Michel TAMAYA

DELIBERATION N° 96/4-18  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 10 mai 1996

OBJET

RECONDUCTION DU CONTRAT D'OUVERTURE DE CREDIT  
AVEC LE CREDIT LOCAL DE FRANCE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée.

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 96/4-18 du Maire ;

Vu le rapport de Nicole CHAUVET, Conseillère Municipale, présenté au nom de la Commission Entreprise Municipale/ Finances ;

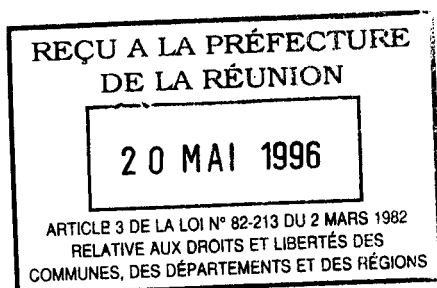
Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Autorise le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit avec le Crédit Local de France (CLF) pour un montant de 10 000 000 F.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 16 MAI 1996

LE MAIRE  
Michel TAMAYA



**ANNEXE AU RAPPORT N° 96/4-18**  
**ETAT COMPARATIF**  
**DES CONTRATS D'OUVERTURE DE CREDIT**

	<b>CLF</b>	<b>CRCAMR</b>	<b>BR</b>
<b>Validité</b>	1er juin 1995 1er juin 1996	30 juin 1995 30 juin 1996	1er janvier 1996 31 décembre 1996
<b>Montant</b>	10 000 000 F	20 000 000 F	10 000 000 F
<b>Taux</b>	T4M + 0,80 %	T4M + 1,20 %	Pibor 3 mois + 0,80 %
<b>Commission d'ouverture</b>	0,50 %	0,30 %	0,35 %
<b>Commission forfaitaire (chèque de banque)</b>	-	1 000 F	1 000 F
<b>Echéance</b>	Annuelle	Trimestrielle	Trimestrielle

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
en séance du vendredi 10 mai 1996  
et annexé au Rapport n° 96/4-18

**LE MAIRE**  
**Michel TAMAYA**

